Communauté de Communes du SUD ARTOIS

5, Rue Neuve – BP 50002 – 62452 – BAPAUME CEDEX



Délibération 2014-094 du 05 mai 2014

L'an deux mil quatorze, le cinq mai à dix neuf heures, le Conseil de la Communauté de Communes du Sud-Artois s'est réuni à l'Espace Culturel Isabelle de Hainaut de BAPAUME, sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques COTTEL, Président, conformément à la convocation qui lui avait été faite et dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège de l'intercommunalité.

Etaient présents : Tous les membres en exercice à l'exception de :

Absents et excusés :

Mmes G. DICKSON – M.-F. NAWROCKI – N. CARON MM. G. POUILLAUDE -. Ph. LEFORT – D. DELEPLACE – D. PORET -

M. G. POUILLAUDE, absent et excusé, a été suppléé par M. B. SEGERS M. Ph. LEFORT, absent et excusé, a été suppléé par M. D. LEMAIRE Mme G. DICKSON, absente et excusée, a été suppléée par M. M. CANNONNE Mme N. CARON, absente et excusée, a été suppléée par M. G. LAMBLIN

M. D. REBOUT a donné pouvoir à M. G. DUE

M. D. DELEPLACE a donné pouvoir à M. D. BASSEUX

M. D. PORET a donné pouvoir à M. J.F. DERCOURT.

Objet : Musée de BULLECOURT

Fixation de tarif de vente d'un ouvrage

La séance ouverte, Monsieur le Président expose au Conseil Communautaire la nécessité de délibérer sur la fixation des tarifs d'ouvrages proposés à la vente dans le cadre du fonctionnement du Musée Jean & Denise LETAILLE à BULLECOURT.

Monsieur le Président présente ensuite le Guide MICHELIN édité l'an dernier par les Editions du même nom dans le cadre de la commémoration du Centenaire de la Grande Guerre.

Cet ouvrage comporte une dizaine de pages retraçant les évènements qui se sont déroulés sur le territoire de l'Intercommunalité.

Monsieur le Président propose de fixer le tarif de vente de ce guide à 11,00 € (onze €uros).

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté décide, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- d'approuver la proposition de vente d'ouvrage édité par le Guide MICHELIN sur le Centenaire de la Grande Guerre,
- de fixer le tarif de vente de cet ouvrage à 11,00 € (Onze €uros),

- de faire recette des produits de la vente de cet ouvrage dans le cadre de la sous régie de recettes ouverte auprès du Musée.

Ainsi fait, délibéré, certifié et rendu exécutoire par publication le 05 mai 2014 et transmission en Préfecture le 05 mai 2014.

Pour extrait conforme.

Certifié et rendu exécutoire par affichage

le 05 mai 2014 et transmission en Préfecture le 05 mai 2014

Le Président,

Jean-Jacques COTTEL.

Le Président,

Jean-Jacques COTTEL.